



Compte-rendu de l'audience du SNUipp-FSU65 du 20 novembre 2014

Monsieur l'Inspecteur d'Académie étant en déplacement en cette matinée, nous avons été reçues par Madame Fassi Secrétaire Générale, Madame Hermantier Chef de la DIPER et Madame Carrère Chef de la DOS.

Pour les personnels grévistes : Joëlle Noguère, Roselyne Bergé-Sarthou et Elodie Palamaringue.

L'échange a été long et de qualité.

Nous avons d'abord pointé la question salariale en soulignant notre déclassement largement reconnu par tous et le décalage important par rapport aux autres pays de l'OCDE, mais également par rapport aux enseignants du 2nd degré (ISAE/ISOE).

Nous avons ensuite abordé la question des conditions de travail des personnels et notamment toutes les demandes de justifications professionnelles émanant de la hiérarchie, lesquelles prennent souvent la forme de tableaux à remplir, comme si les enseignants devaient faire la preuve en permanence qu'ils pensent et réfléchissent à leurs élèves, à leur façon de transmettre les savoirs, à leur façon d'aider les élèves à construire lesdits savoirs. Et que cette preuve ne peut être retenue que par le biais d'un écrit.

Nous avons pris pour exemple la rédaction des projets d'écoles qui sont tellement formatés, qu'ils ne sont plus en capacité de répondre aux préoccupations professionnelles des enseignants, et qu'ils deviennent petit à petit des coquilles vides au lieu d'être des outils adaptés aux besoins des équipes qui les rédigent.

La pensée, dans sa complexité et sa diversité, trouve rarement un espace adapté à son expression dans un cadre très formaté et convenu.

Nous avons précisé que la confiance doit se traduire et dans les rémunérations et dans les relations, qu'elles soient directes ou par écrit.

Nous avons aussi précisé que de plus en plus de collègues ont le sentiment que leur parole ou leur compétence ne sont plus soutenues par l'administration quand des difficultés surgissent avec des parents ou des élus.

Madame Fassi a rappelé la nécessité pour l'institution d'assurer le suivi et la vérification des objectifs qu'elle se fixe ainsi que de se doter d'outils de pilotage opérationnels du système éducatif, ce que nous ne contestons pas. En revanche, il arrive un moment où l'évaluation et les modalités de celles-ci, prennent le pas sur le sujet fondamental : assurer au mieux la qualité de l'enseignement pour nos élèves.

Nous avons souligné que les enseignants ont de plus en plus le sentiment que ce travail imposé est en complet décalage avec le cœur de leur métier, et ces tâches apparaissent comme des contraintes supplémentaires et non comme des outils pertinents pour leur travail.

Nous soulignons aussi que la surenchère dans la demande institutionnelle de compte-rendus n'a pas fait la preuve de son efficacité pour l'amélioration du système éducatif et qu'à trop détourner les enseignants de leur mission première, elle se révèle au

contraire contre-productive.

Madame Fassi nous a indiqué qu'elle ferait part de ces remarques au Conseil d'IEN, et qu'il y avait sans doute des améliorations à envisager.

Madame Fassi précise également que l'institution n'a pas pour objectif de compliquer le travail des personnels, mais de le faciliter.

Elle reconnaît que le ressenti des personnels doit être pris en compte, mais qu'il est sans doute davantage lié à un déficit d'explication ou à des maladroites.

Concernant les directeurs d'écoles, et la simplification des tâches administratives, un GT départemental sera réuni prochainement. Elle indique sa volonté et celle de ses services de modifier, quand cela est possible, certaines de leurs pratiques afin d'éviter de solliciter les directeurs plus que nécessaire.

Nous abordons également la question des besoins de formation, qu'elle soit initiale ou continue.

Madame Fassi considère que le département ne se situe pas trop mal dans ce domaine au regard de ce qui se passe ailleurs, mais elle comprend qu'il y ait des attentes fortes.

Elle précise que les sujets que nous avons ciblés avec notre enquête sont également identifiés par l'encadrement et qu'ils feront l'objet de futures animations pédagogiques. Elle insiste également sur le fait que les collègues qui ont des interrogations ou des difficultés sur les questions concernant le droit de la famille, la santé ou le handicap, ne doivent pas hésiter à contacter les services de la direction académique qui feront leur possible pour les aider.

Nous abordons ensuite le sujet épineux de la réforme des rythmes scolaires.

Nous rappelons notre position, et nous évoquons la contribution de Claire Leconte mise en ligne sur notre site. Sur la réforme elle-même nous soulignons que l'influence des rythmes sur la réussite des élèves n'est pas démontrée de façon aussi flagrante que ce qui a été mis en avant par V. Peillon.

Ce que nous relevons principalement : le temps passé en collectivité par les enfants n'a pas diminué et les enseignants ont le sentiment de passer leur vie à l'école. Et c'est particulièrement sensible chez les personnels qui se sont vus refuser l'autorisation de travailler à temps partiel.

Madame Hermantier annonce qu'un GT se réunira sur ce sujet pour définir des règles acceptables par tous.

Madame Fassi précise que dans tous les cas, la question des temps partiels sera examinée suffisamment tôt pour que la situation de cette année ne se renouvelle plus. Cependant, elle précise que l'IA ne pourra pas arrêter sa position avant la première phase du mouvement.

Madame Fassi annonce qu'une enquête conjointe sur la mise en place des rythmes est en cours de finalisation avec la DDCSPP et qu'elle sera adressée à toutes les écoles. Elle précise qu'il ne s'agira pas d'une enquête lourde.

Elle précise également que le fonds d'amorçage devient un fonds d'accompagnement qui sera attribué sous réserve qu'un PEDT ait été établi. Pour que ces aides soient versées en 2015/2016, il faut que le PEDT soit validé en juin au plus tard.

A notre question pour savoir si une ou plusieurs années sans PEDT empêcheraient de pouvoir y prétendre ultérieurement, **Madame Fassi répond que non.**

Elle reconnaît que certaines situations locales sont effectivement problématiques.

Nous revenons sur les questions liées au soutien des personnels confrontés à des difficultés avec des partenaires de l'école et de leur sentiment que leurs demandes ne sont pas toujours défendues par les IEN, ou que ce soutien peut être perçu comme à géométrie variable ou en fonction des écoles.

Madame Fassi déclare qu'il s'agit sans doute d'un déficit d'explication de la part de certains IEN.

Nous lui indiquons que le SNUipp-FSU65 souhaite revenir sur des situations particulières dans le cadre d'une audience spécifique. **Accord.**

Nous finissons par la question des moyens et la revendication première des enseignants : la baisse des effectifs dans les classes.

Nous soulignons aussi les besoins de scolarisation des enfants de moins de 3 ans, la difficulté liée à l'insuffisance des moyens de RASED, les besoins en décharge de direction et pour les coordinateurs d'établissements spécialisés.

Nous abordons le sujet des aides à la direction d'école (EVS) et pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Nous rapellons une nouvelle fois que dans le primaire les dotations en poste se font à l'inverse de ce qui se pratique dans le 2nd degré : ce sont les classes qui accueillent les enfants les plus jeunes qui présentent les effectifs les plus chargés !

Madame Fassi fait le point sur le protocole départemental "carte scolaire" signé pendant les dernières vacances, en soulignant que la préfecture soutiendra, y compris financièrement, des constructions d'écoles ou des rénovations importantes pour l'amélioration des structures scolaires. Elle précise également que ce protocole donne du temps pour repenser et accompagner les territoires qui souhaitent travailler à la restructuration de leur tissu scolaire. Elle précise qu'il ne s'agit pas de créer de grosses écoles partout, mais d'envisager des regroupements pour aller vers des écoles à 3 classes, sauf exception géographique. Certains élus seraient déjà au travail sur ce dossier.

Les fermetures qui auront lieu permettront d'apporter du qualitatif ailleurs (scolarisation des 2 ans, PDMQDC, par exemple).

Nous lui opposons que dans un contexte d'austérité budgétaire, ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera pas forcément demain, et qu'une dotation nulle ne permettra pas de créer les postes nécessaires partout.

Pour les personnels en contrats aidés, elle pense que la pérennisation massive de ces contrats n'est pas à l'ordre du jour.

roselyne bergé-sarthou et joëlle noguère



